



5 Grande rue 28500 Ouerre
Agrément Jeunesse et Sports N° 28 SM 359
Tel : 06 78 35 74 68 | E-mail : huguette.dalloyau@sfr.fr
<https://www.dreux-espace-loisirs.com>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inscrire votre enfant au sport, c'est savoir :

- que vous devez vous organiser afin qu'il puisse être régulier aux entraînements.
- que vous devez l'encourager afin qu'il persévère pour arriver au maximum de ses possibilités.
- que vous devez être rigoureux dans la constitution des dossiers.
- que vous devez être rigoureux dans le paiement des cotisations.

1. L'encadrement :

Nos cadres sont diplômés.

Notre Association est affiliée à la Fédération française de gymnastique.

Nous proposons différentes activités :

- gymnastique rythmique
- danse
- baby gym
- jeux sportifs

2. Formation :

Le sport va permettre à votre enfant :

- de connaître et de maîtriser son corps
- de persévérer dans l'effort
- de se mesurer aux autres

Par la formation des cadres, il pourra :

- prendre des responsabilités
- se sociabiliser en aidant les autres
- comprendre qu'être responsable donne des joies mais aussi des difficultés

Par le club, les enfants qui le désirent, dès 15 ans, pourront se préparer à devenir initiatrice et/ou juge.

3. La tenue :

Pour la pratique d'un sport, la tenue sportive a de l'importance :

- le corps doit être libre d'où l'importance de la tenue qui ne gêne ni la circulation du sang, ni les articulations.
- le sportif doit contrôler son corps, ses positions donc pas de cheveux dans la figure : CHEVEUX ATTACHÉS OBLIGATOIRE

4. Sécurité :

Il nous paraît important de resserrer la sécurité. C'est pourquoi nous serons intransigeants :

- vous amenez votre enfant aux entraînements, attendez que celui-ci soit entré dans le gymnase.
- vous venez rechercher votre enfant : il n'est pas question qu'il attende sur le parking ou le trottoir, il vous attendra dans le gymnase.
- si vous chargez une personne de reprendre votre enfant, vous devez obligatoirement nous faire un papier écrit nous spécifiant les références de cette ou ces personnes.

Merci de votre compréhension.

L'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2023-2024

Un dossier est à constituer :

- bulletin inscription
- autorisation transport
- autorisation photos
- certificat médical pour les nouvelles **OU** questionnaire santé pour les anciennes
- photo d'identité pour la licence

Le règlement :

Suite à la réunion du mois de juin, vous devez déposer :

- les trois chèques des trimestres
- le chèque de la licence
- le Pass'Sport si vous y avez droit

Les chèques seront tirés aux dates suivantes :

chèque de la licence et du 1er trimestre	rentrée
chèque du 2ème trimestre	3 janvier
chèque du 3ème trimestre	3 avril

Nous acceptons les chèques vacances.

La cotisation comprend :

- les cours
- le matériel prêté
- les tenues pour les compétitions
- les tenues pour les galas
- les journées stages des petites vacances

INFORMATIONS

Toutes les informations seront :

- sur le site : <https://www.dreux-espace-loisirs.com>
- sur le panneau d'affichage à l'entrée du gymnase
- sur Facebook : Huguette Dalloyau - groupe Dreux Espace Loisirs